

TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

Agriculture Conditions de travail Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

Direction générale du travail

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*Direction des affaires financières,
sociales et logistiques*

Décision du 9 février 2009 portant nominations à la commission spécialisée chargée des questions relatives aux activités agricoles du conseil d'orientation sur les conditions de travail

NOR : MTST0980902S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu les articles D. 4641-6 et D. 4641-23 du code du travail,

Décident :

Article 1^{er}

Le directeur général du travail, le directeur des affaires financières, sociales et logistiques, le directeur général de la santé, le directeur général de la prévention des risques et le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services siègent, au titre du collège des départements ministériels, à la commission spécialisée chargée des questions relatives aux activités agricoles du conseil d'orientation sur les conditions de travail.

Article 2

MM. Philippe Estanove, Jean-François Goupillon, Jean-Pierre Grillet et Gérard Moulin sont désignés en qualité de personnes qualifiées à la commission spécialisée chargée des questions relatives aux activités agricoles du conseil d'orientation sur les conditions de travail.

Article 3

Le directeur général du travail et le directeur des affaires financières, sociales et logistiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 9 février 2009.

Pour le ministre du travail, des relations sociales,
de la famille, de la solidarité et de la ville :

Le directeur général du travail,

J.-D. COMBEXELLE

Pour le ministre de l'agriculture et de la pêche :

*Le directeur des affaires financières,
sociales et logistiques,*

F. DE LA GUERONNIÈRE